Envoyé en préfecture le 24/01/2022
Reçu en préfecture le 24/01/2022
Affiché le
ID : 063-256303520-20220112-20220112_D07-DE

SEAT
Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

Séance de l'assemblée délibérante du 12 janvier 2022

Délibération n°7/2022

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi cinq janvier, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 12 janvier deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :
Jean DELAUGERRE
Pascal BRUHAT
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES
Amalia QUINTON
Jean-Pierre BUCHE
Grégory DESTOMBES
Gilles PETEL

Titulaires excusés :
Fanny BLANC
Antoine DESFORGES

Suppléants présents :
Pierre DUPECHER
Céline AUGER

Suppléants excusés :
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY
Catherine PHAM

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	10				9	9		

Objet : Convention de gardiennage – site de l'Ecopôle du Val d'Allier

Envoyé en préfecture le 24/01/2022
Reçu en préfecture le 24/01/2022
Affiché le
ID : 063-256303520-20220112-20220112_D07-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;
Vu la délibération n°23/2018 concernant la mise en place de « conventions dans le cadre de la création d'un espace test agricole » ;
Vu la délibération n°27/2019 concernant la « Définition d'un programme d'aménagements extérieurs sur l'Ecopôle du Val d'Allier » ;
Vu la délibération n°41/2020 concernant le « projet de création d'une ferme maraichère à vocation expérimentale » ;
Vu la délibération n°12/2020 concernant la « Réalisation de travaux d'aménagement sur l'espace test agricole de l'Ecopôle du Val d'Allier - années 2020 et 2021 ».

Considérant que le site de l'Ecopôle du Val d'Allier a défini une stratégie dans le cadre de son plan guide d'aménagement autour de 4 piliers dont un axe est centré sur l'agriculture/alimentation et un autre sur les enjeux sociétaux ;
Considérant que l'Ecopôle du Val d'Allier poursuit son projet de valorisation et d'accueil du public ;
Considérant le souhait du SEAT de faire de l'Ecopôle un site d'expérimentation et de tests d'activités sur le champ du développement durable et de la transition écologique ;
Considérant le souhait du SEAT de développer un projet de ferme agroécologique expérimentale sur le site en complément de la mise en place de l'espace test agricole ;
Considérant le souhait du SEAT d'entretenir le site et valoriser le paysage agricole de l'Ecopôle du Val d'Allier ;
Considérant la demande des testeurs en maraîchage biologique de sécuriser le site.

Le Président rappelle le projet d'aménagement du site agricole de l'Ecopôle du Val d'Allier (espaces test agricoles, ferme agroécologique expérimentale et pédagogique).

Le président rappelle qu'au regard du nombre d'incivilités et dégradations constatées en 2021 sur les espaces tests agricoles de Champmot, lesquelles, même légères, nuisent à la conduite sereine de ces espaces, la mise en place d'un dispositif de gardiennage constitue une opportunité pour apporter des réponses à cette situation.

Le président rappelle qu'au regard des expériences passées des carriers durant la période d'exploitation du site, la mise à disposition d'un espace viabilisé pour y installer des équipements légers et réversibles, type « mobil home », en contrepartie d'une prestation de gardiennage, peut constituer une réponse.

Sont ensuite expliqués au comité syndical les étapes permettant de faire avancer ce projet et en particulier la préparation d'une convention de gardiennage du site.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De donner** tous pouvoirs au Président pour engager toutes les démarches permettant la mise en place d'un gardiennage du site, particulièrement la rédaction et la signature d'une convention à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

VALLOM COMMUNAUTES * S.E.A.T * MOND'ARVERNE COMMUNAUTE